



Adresse du Tribunal :

Requête en modification des droits parentaux
(avec modification de l'entretien)

Modification d'un jugement ou d'une convention ratifiée

- Demande au fond
- Requête de mesures provisionnelles

FORMULAIRE ET PIECES JUSTIFICATIVES

A ENVOYER

EN 2 EXEMPLAIRES

1. **Partie requérante** (Parent qui dépose la requête)

ou

Représentant légal de la (des) partie(s) requérante(s) si mineure(s)

Nom :

Prénom :

Adresse :

Date de naissance :

Numéro de téléphone :

Adresse email :

Nationalité :

Langue : Traduction/interprète nécessaire : oui non

Nom et adresse du (de la) curateur(trice) :

.....
.....

1.1 Information préalable à la procédure¹

A participé à la séance d'information « Se séparer dans le respect de l'enfant »
en date du :

Participera à la séance d'information « Se séparer dans le respect de l'enfant »
en date du :

1.2 Mandataire de la partie requérante

Nom de l'Etude :

Nom :

Prénom :

Adresse professionnelle :

Numéro de téléphone :

Adresse email :

¹ Si vous n'y avez pas participé ou si ne vous êtes pas encore inscrit, nous vous invitons à le faire. Vous trouverez le lien pour l'inscription sur le site internet de l'Etat de Vaud à l'adresse suivante : www.vd.ch/consensus-parental

2. Partie intimée (L'autre parent)

Nom :

Prénom :

Adresse :

Date de naissance :

Numéro de téléphone :

Adresse email :

Nationalité :

Langue : Traduction/interprète
nécessaire : oui non

Nom et adresse du (de la) curateur(trice) :

.....

.....

2.1 Information préalable à la procédure

A participé à la séance d'information « Se séparer dans le respect de l'enfant »
en date du :

2.2 Mandataire de la partie intimée

Nom de l'Etude :

Nom :

Prénom :

Adresse professionnelle :

Numéro de téléphone :

Adresse email :

3. Séparation

Les parents vivent-ils séparés : oui non

Si oui, date de la séparation de fait des parents :

4. Jugement ou convention dont il est requis la modification

Jugement rendu ou convention ratifiée en date du :

• Par l'Autorité suivante :

• Numéro de référence :

5. Enfant(s)

a) Enfant commun : oui non
Nom : Prénom : Date de naissance :
Détenteur(s) de l'autorité parentale: conjointe Requéran(e) Intimé(e)

b) Enfant commun : oui non
Nom : Prénom : Date de naissance :
Détenteur(s) de l'autorité parentale: conjointe Requéran(e) Intimé(e)

c) Enfant commun : oui non
Nom : Prénom : Date de naissance :
Détenteur(s) de l'autorité parentale: conjointe Requéran(e) Intimé(e)

d) Enfant commun : oui non
Nom : Prénom : Date de naissance :
Détenteur(s) de l'autorité parentale: conjointe Requéran(e) Intimé(e)

e) Enfant commun : oui non
Nom : Prénom : Date de naissance :
Détenteur(s) de l'autorité parentale: conjointe Requéran(e) Intimé(e)

f) Enfant commun : oui non
Nom : Prénom : Date de naissance :
Détenteur(s) de l'autorité parentale: conjointe Requéran(e) Intimé(e)

g) Enfant commun : oui non
Nom : Prénom : Date de naissance :
Détenteur(s) de l'autorité parentale: conjointe Requéran(e) Intimé(e)

6. Modalités de prise en charge actuelles de(s) l'enfant(s) commun(s)

6.1 Les modalités de la décision judiciaire ou de la convention ratifiée sont-elles toujours appliquées ?

Oui

Non : Depuis combien de temps et pourquoi ?

.....

.....

Quelles sont les modalités de prise en charge actuelles ?

Des enfants² :

Semaine 1

Semaine 2

	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
Matin														
Midi														
Après-midi														
Soirée														
Nuit														

Partie requérante : **R**

Partie intimée : **I**

Tiers : **T**

6.2 Taux d'activité de la partie requérante : %

Jours travaillés

	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
Matin							
Midi							
Après-midi							
Soirée							
Nuit							

² Précisez à quels enfants les modalités de prise en charge s'appliquent au moyen des lettres a) à g) lorsque celles-ci ne sont pas identiques pour tous. Vous trouverez des formulaires supplémentaires « Modalités de prise en charge actuelle de(s) l'enfant(s) » sur le site de l'Etat de Vaud, à l'adresse suivante : www.vd.ch/consensus-parental

6.3 Taux d'activité de la partie intimée : _____ %

Jours travaillés

	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
Matin							
Midi							
Après-midi							
Soirée							
Nuit							



7. Situations financières

7.1 Situation financière de la partie requérante ou du représentant légal de la partie requérante si mineure

7.1.1 Revenus mensuels

Revenu net, sans allocations familiales / Bénéfice mensuel	CHF
Salaire versé : <input type="checkbox"/> 12x/an <input type="checkbox"/> 13x/an		
Autres revenus (bonus, revenus locatifs, rentes, etc.)	CHF
Contribution(s) d'entretien perçues	CHF
En faveur de :		
Total	CHF

7.1.2 Charges mensuelles

Base mensuelle selon normes OPF ³	CHF
<u>Partie requérante locataire :</u>		
Loyer, charges incluses	CHF
<u>Partie requérante propriétaire :</u>		
Intérêts hypothécaires	CHF
Frais de chauffage	CHF
Impôt foncier	CHF
Consommation d'eau	CHF
Taxe d'épuration	CHF
Assurance bâtiment + ECA bâtiment	CHF
Part au logement des enfants à déduire ⁴	CHF

³ Pour une personne vivant seule : CHF 1'200.- / Pour une personne seule avec enfant(s) : CHF 1'350.- / Pour un couple marié ou en partenariat, avec ou sans enfant(s) : CHF 1'700.-, ce qui représente un montant de CHF 850.- par conjoint/partenaire

⁴ Pour compléter ce montant, il faut au préalable remplir la catégorie « Situation financière de l'enfant », pour chaque enfant commun ou non commun, et plus particulièrement le point « Participation aux frais de logement du parent gardien » qui se trouve dans « Frais directs mensuels » (7.3.2).

Prime d'assurance-maladie obligatoire (LAmal)	CHF
Subside	./.	CHF
Frais médicaux réguliers non remboursés	CHF
<u>Frais indispensables à l'acquisition du revenu :</u>		
Frais de transport	CHF
Frais de repas	CHF
Nombre de repas pris à l'extérieur :	
Contribution(s) d'entretien à charge	CHF
Versée(s) en faveur de :	
Frais d'enfant(s) d'un autre lit dont la partie requérante a la garde	CHF
Sous total	CHF	_____
Impôts	CHF
Prime d'assurance-maladie complémentaire (LCA)	CHF
Frais de télécommunication	CHF
3 ^{ème} pilier 3A pour indépendants ne cotisant pas au 2 ^{ème} pilier	CHF
Autres frais :	CHF
Sous total	CHF	_____
Total	CHF	_____

7.2 Situation financière de la partie intimée

7.2.1 Revenus mensuels

Revenu net, sans allocations familiales / Bénéfice mensuel	CHF
Salaire versé : <input type="checkbox"/> 12x/an <input type="checkbox"/> 13x/an		
Autres revenus (bonus, revenus locatifs, rentes, etc.)	CHF
Contribution(s) d'entretien perçues	CHF
En faveur de :	
Total	CHF

7.2.2 Charges mensuelles

Base mensuelle selon normes OPF ⁵	CHF
<u>Partie intimée locataire :</u>		
Loyer, charges incluses	CHF
<u>Partie intimée propriétaire :</u>		
Intérêts hypothécaires	CHF
Frais de chauffage	CHF
Impôt foncier	CHF
Consommation d'eau	CHF
Taxe d'épuration	CHF
Assurance bâtiment + ECA bâtiment	CHF
Part au logement des enfants à déduire ⁶	CHF

⁵ Pour une personne vivant seule : CHF 1'200.- / Pour une personne seule avec enfant(s) : CHF 1'350.- / Pour un couple marié ou en partenariat, avec ou sans enfant(s) : CHF 1'700.-, ce qui représente un montant de CHF 850.- par conjoint/partenaire

⁶ Pour compléter ce montant, il faut au préalable remplir la catégorie « Situation financière de l'enfant », pour chaque enfant commun ou non commun, et plus particulièrement le point « Participation aux frais de logement du parent gardien » qui se trouve dans « Frais directs mensuels » (7.3.2).

Prime d'assurance-maladie obligatoire (LAmal)	CHF
Subside	./.	CHF
Frais médicaux réguliers non remboursés	CHF
<u>Frais indispensables à l'acquisition du revenu :</u>		
Frais de transport	CHF
Frais de repas	CHF
Nombre de repas pris à l'extérieur :	
Contribution(s) d'entretien à charge	CHF
Versée(s) en faveur de :	
Frais d'enfant(s) d'un autre lit dont la partie requérante a la garde	CHF
Sous total	CHF	_____
Impôts	CHF
Prime d'assurance-maladie complémentaire (LCA)	CHF
Frais de télécommunication	CHF
3 ^{ème} pilier 3A pour indépendants ne cotisant pas au 2 ^{ème} pilier	CHF
Autres frais :	CHF
Sous total	CHF	_____
Total	CHF	_____

7.3 Situation financière de l'enfant (1 formule par enfant mineur)⁷

Prénom de l'enfant :

7.3.1 Revenus / apports mensuels

Allocations familiales ou de formation professionnelle	CHF
Rentes	CHF
Contribution d'entretien	CHF
Autre revenu (salaire d'apprenti, etc.)	CHF
Sous total	CHF

7.3.2 Frais directs mensuels

Base mensuelle selon normes OPF ⁸	CHF
Participation aux frais de logement du parent gardien ⁹	CHF
Prime d'assurance maladie obligatoire (LAMal)	CHF
Subside	./. CHF
Frais médicaux réguliers non remboursés	CHF
Frais de formation/écolage	CHF
Frais de déplacement indispensables	CHF
Frais de repas hors domicile	CHF
Frais de prise en charge par des tiers (frais de garde et cantine)	CHF
Sous total	CHF
Prime d'assurance maladie complémentaire (LCA)	CHF
Frais de télécommunication	CHF
Autres frais :	CHF
Sous total	CHF
Total (7.3.2 – 7.3.1)¹⁰	CHF

⁷ Vous trouverez le formulaire « Situation financière de l'enfant » sur le site de l'Etat de Vaud, à l'adresse suivante : www.vd.ch/consensus-parental

⁸ Pour un enfant jusqu'à 10 ans : CHF 400.- (CHF 200.- en cas de garde alternée)

Pour un enfant dès 10 ans révolus : CHF 600.- (CHF 300.- en cas de garde alternée)

⁹ En général : 15% par enfant ou 10% dès 3 enfants

¹⁰ Il faut soustraire les « Revenus/apports mensuels » (7.3.1) des « Frais directs mensuels » (7.3.2), ce qui permet d'obtenir le montant de l'entretien convenable de l'enfant mineur (11.3.1)

8. **Faits nouveaux justifiant la modification requise**

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

9. **Médiation**

Une médiation a-t-elle été entreprise ? oui non

La partie requérante propose-t-elle une médiation ?

Oui

Non : Pourquoi ?

.....

.....



10. **Mesures d'instructions particulières proposées**

Aucune

Rapport ciblé de la Direction générale de l'enfance et de la jeunesse (DGEJ)

Sur quelle(s) question(s) ? (Points précis uniquement, pas d'enquête complète)

1.

2.

Pourquoi ?

**Demande d'exécution de cette mesure en instruction
superprovisionnelle (avant audition des parties)**

Pourquoi ?

Travail de coparentalité

Pourquoi ?

Expertise pédopsychiatrique

Pourquoi ?

11. Conclusions

Modification de jugement / de convention sur :

11.1 Autorité parentale

Aucune modification requise

L'autorité parentale est attribuée : conjointement

à :

11.2 Prise en charge de(s) l'enfant(s)¹¹

Aucune modification requise

La garde de(s) l'enfant(s) est attribuée à :

Le droit de visite de s'exercera ainsi :

Semaine 1

Semaine 2

	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
Matin														
Midi														
Après-midi														
Soirée														
Nuit														

Partie requérante : **R**

Partie intimée : **I**

La garde de(s) l'enfant(s) est exercée de manière alternée.

La garde alternée s'exercera ainsi :

Semaine 1

Semaine 2

	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
Matin														
Midi														
Après-midi														
Soirée														
Nuit														

Partie requérante : **R**

Partie intimée : **I**

¹¹ Précisez à quels enfants les conclusions s'appliquent au moyen des lettres a) à g) lorsque celles-ci ne sont pas identiques pour tous. Vous trouverez des formulaires supplémentaires « Conclusions relatives à la prise en charge de(s) enfant(s) » sur le site de l'Etat de Vaud à l'adresse suivante : www.vd.ch/consensus-parental

Le domicile légal de(s) l'enfant(s) est fixé :

chez la partie requérante chez la partie intimée

11.3 Contribution d'entretien en faveur de(s) l'enfant(s)

11.3.1 Coût d'entretien convenable¹²

Le coût d'entretien convenable de l'enfant mineur :

Prénom :	est fixé à CHF :
Prénom :	est fixé à CHF :
Prénom :	est fixé à CHF :
Prénom :	est fixé à CHF :
Prénom :	est fixé à CHF :
Prénom :	est fixé à CHF :
Prénom :	est fixé à CHF :

11.3.2 Contribution d'entretien en faveur de(s) l'enfant(s) mineur(s)

Je conclus à ce que le Tribunal :

- modifie la contribution d'entretien due en faveur de chaque enfant par :
- la partie requérante avec effet au :
- la partie intimée avec effet au :
- répartisse entre les parties les charges d'entretien de(s) l'enfant(s)
- avec effet au :

11.3.3 Allocations familiales et rentes complémentaires pour enfants

- Aucune modification requise
- Les allocations familiales et rentes complémentaires pour enfants seront :
- perçues la partie requérante avec effet au :
- perçues par la partie intimée avec effet au :
- réparties entre les parties avec effet au :

¹² Il faut reporter le total obtenu sous « Situation financière de l'enfant », pour chaque enfant mineur commun

11.3.4 Bonification pour tâches éducatives

- Aucune modification requise
- La bonification pour tâches éducatives au sens de l'art. 52bis RAVS est attribuée :
 - à 50% à chacun des parents
 - à 100% à :

12. Frais de procédure

- Je conclus à ce que le Tribunal statue sur les frais et dépens et leur répartition.

Date :

Signature :



13. Pièces à joindre

1. Attestation de participation à la séance d'information ou preuve d'inscription
2. Acte de naissance de chaque enfant
3. Déclaration relative à l'autorité parentale conjointe (si non réglé par décision judiciaire ou par convention)
4. Décision(s) judiciaire(s) ou convention(s) ratifiée(s) réglant la prise en charge des enfants
5. Dernière décision de taxation fiscale
6. Dernière déclaration fiscale
7. Fiches de salaire des six derniers mois et dernier certificat de salaire
8. Résultats des trois derniers boucllements comptables de l'entreprise lorsque la partie requérante ou son représentant légal est un indépendant
9. Pièces relatives aux allocations familiales
10. Attestations relatives aux autres revenus (rentes, location d'immeubles, revenus de titres, aide sociale, chômage, etc.)
11. Jugements ou conventions relatives aux pensions alimentaires perçues
12. Pièces relatives aux frais de logement (contrat de bail, intérêts des dettes hypothécaires, impôt foncier, chauffage, ECA ménage et habitation, assurance RC privée/ménage et immeuble, etc.) et attestations relatives à leur paiement régulier
13. Pièces relatives au montant des primes d'assurance maladie (LAmal et LCA), y compris les éventuels subsides, et les attestations relatives à leur paiement régulier
14. Pièces attestant des frais médicaux réguliers non remboursés
15. Pièces relatives aux frais de transport (abonnement des transports publics, leasing, assurance véhicule, etc.)
16. Bordereau d'acomptes d'impôts et attestations relatives à leur paiement régulier
17. Jugements ou conventions relatives aux pensions alimentaires versées et attestations relatives à leur paiement régulier
18. Tous frais relatifs aux enfants (prime d'assurance maladie LAmal et LCA, frais médicaux, frais de formation, frais de prise en charge par des tiers, activités extrascolaires) et attestations relatives à leur paiement régulier
19. Factures de télécommunication
20. Pièces attestant du revenu des enfants (contrat d'apprentissage, etc.)
21. Toutes autres pièces utiles.
